

AFFAIRE N° 23. - Acquisition de différentes parcelles de terrain appartenant à la Succession PAYET à SAINTE CLOTILDE en vue de l'aménagement du CHEMIN LORY-LES-HAUTS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune procède actuellement à la réfection du chemin LORY-LES-HAUTS. Les travaux entrepris nécessitent un élargissement de la voie et parfois un redressement.

C'est pourquoi, il nous est indispensable d'acquérir cinq parcelles d'une surface totale de 600 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame Roger PAYET, Madame JAVERNEY, née PAYET, et à Messieurs Henri et Camille PAYET.

Après avoir pris contact avec ces différentes personnes, j'ai pu obtenir d'elles, qu'elles nous cèdent la totalité pour UN MILLION de FRANCS CFA.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ces parcelles et à imputer une somme de UN MILLION de FRCS CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.D. pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.